



Bonjour,

Les jeunes de votre collectivité peuvent encore bénéficier d'une aide de 50€ pour pratiquer un sport dans une structure sportive de votre territoire : Le dispositif Pass'Sport est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023 pour les inscriptions prises depuis le 1er juin 2023.

Vous pouvez suivre les chiffres de votre commune sur le [portail Pass'Sport](#) avec des tableaux de bord comprenant des statistiques d'inscriptions/inscriptions géographiques/région/département/commune).

Nous vous remercions de la diffusion que vous pourrez faire de cette information auprès :

- 👉 Des familles et jeunes bénéficiaires de votre commune
- 👉 Des clubs de votre commune, qui peuvent prendre le Pass'Sport jusqu'au 31

décembre 2023 **même si le jeune a déjà pris son adhésion ou sa licence.**

Les jeunes bénéficiaires :

- 👉 De 6 à 18 ans, bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- 👉 De 6 à 20 ans, bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- 👉 De 16 à 30 ans, bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, bénéficiant d'une bourse

**Equipe Pass'sport**

**Ministère des sports et jeux Olympiques et Paralympiques – Direction des sports**